



**CONVOCATION A UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET A UNE ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ NCA-ROUIBA**

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS COTÉE A LA BOURSE D'ALGER  
AU CAPITAL DE 849.195.000 DINARS**

**SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N°05 ZONE INDUSTRIELLE DE ROUIBA**

**RC : 99 B 0008627**

Les Actionnaires de la Société NCA-ROUIBA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire et à une Assemblée Générale Extraordinaire qui auront lieu le **mercredi 22 avril 2020** au **siège social de la Société NCA-Rouiba**.

**A 13H00 - Assemblée Générale Ordinaire sur l'ordre du jour suivant :**

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
3. Quitus aux administrateurs ;
4. Approbation du paiement des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 ;
5. Conventions visées à l'article 628 du Code de commerce ;
6. Ratification de la cooptation de Monsieur Gilles Martignac en qualité d'administrateur ;
7. Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Claude Palu en qualité d'administrateur ;
8. Constatation de la composition du Conseil d'Administration et de la nomination d'un nouveau Directeur Général ;
9. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publicité.

**A 15H00 - Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :**

- 1- Continuité de l'exploitation de la Société ou dissolution anticipée de la Société du fait d'un actif net inférieur au minimum légal ;
- 2- Réduction du capital social de la Société par annulation d'actions rachetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'une offre publique de retrait ;
- 3- Radiation des actions de la Société des négociations à la Bourse des Valeurs d'Alger ;
- 4- Modification de l'article 10 des statuts pour prévoir la mise à la forme nominative des actions de la Société ;
- 5- Augmentation du capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au bénéfice de la société AfricInvest Limited (elle-même intégralement détenue par la société BIH) et délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital social ;
- 6- Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publicité.

Nous vous rappelons que, conformément aux statuts de la Société, seuls les membres présents le jour de la réunion peuvent voter. En cas d'empêchement, vous pouvez retourner au siège social de la Société, avant la tenue de l'assemblée générale, une formule de procuration signée par vous-même et votre mandataire (à télécharger sur le site internet de la Société) avec une copie de votre pièce d'identité et une attestation d'actionnariat. Le cas échéant, il convient de retourner une procuration pour l'Assemblée Générale Ordinaire et une autre procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.



Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisées seront mis à la disposition des Actionnaires sur le site web [www.rouiba.com.dz](http://www.rouiba.com.dz), à compter du 21 mars 2020.

Merci de confirmer votre présence au plus tard le 08 avril 2020 par email, téléphone ou fax.

Pour toutes informations et inscriptions :

Email : [bourse@rouiba.com.dz](mailto:bourse@rouiba.com.dz)

Tél : 0770.50.21.40 / Fax : 0982.40.05.23

Pour le Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'Administration

M. Slim Othmani

Slim OTHMANI

Président du Conseil d'Administration

